

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 19 décembre 2014 à 20h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. DE SOUSA Claude, Mme GRUSS Virginie (arrive à 21h00 au point 6), M. ROBEZ-MASSON Jérémy (arrive à 20h45 au point 5), M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema (arrive à 20h40 au point 2), M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain

Absents excusés :

M. BIANCHI Bruno donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. FLEURY Sylvain

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. DE SOUSA Claude est nommé secrétaire de séance.

Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, (suite au courrier réceptionné aujourd'hui)

Au point 9 : projet de préemption sur un bâtiment

Au point 10 : CAB enseignement supérieur et recherche : transfert de compétence

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à inscrire à l'ordre du jour les deux points cités ci-dessus.

Ordre du jour :

1 – Approbation du PV conseil du 21 novembre 2014

2 – Budget : décisions modificatives

3 – Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

4 – SIAGEP convention : compétence gaz

5 – CAB convention (instructions dossiers urbanismes)

6 – Lotissement des Roseaux : divisions parcellaires

7 – Affouage : nomination des garants

8 – Personnel : contrat CAE

9 - Projet de préemption sur un bâtiment

10 - CAB enseignement supérieur et recherche : transfert de compétence

11 – DIA

12 – Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 21 novembre 2014

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 21 novembre 2014.

Le Conseil, par 10 POUR et 1 ABSTENTION M. Germain BESANCON (absent lors du dernier conseil)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2014.

2 – Budget : décisions modificatives

M. le Maire expose : suite à la procédure de dissolution du syndicat du Bassin de l'Autruche (2 délibérations en 2011), M. le Trésorier vient de nous adresser un courrier nous demandant d'intégrer au budget communal les recettes suivantes :

Compte 002 : 41.39 € (recettes fonctionnement)

Compte 001 : 192.58 € (recettes investissement)

Compte 271 : 24.72 € + 0.07 €

Compte 678 : 0.07 €

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE le transfert et la modification des montants énumérés ci-dessus.

3 – Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

M. le maire informe les membres du conseil qu'il doit (selon l'article 1612-1 du CGCT) solliciter l'autorisation de l'Assemblée pour procéder avant le vote du budget primitif 2015 et jusqu'au 31 mars 2015 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à procéder aux dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2015 aux comptes suivants :

- 21318 : 3 500.00 € achat barillets pour l'ensemble des bâtiments communaux
- 2184 : 2 000.00 € achat mobilier pour la mairie
- 2313 : 50 000.00 € immobilisation en cours
- 2151 : 12 000.00 € réseaux de voirie

4 – SIAGEP convention : compétence gaz

M. le Maire expose : l'échéance pour la fin des tarifs réglementés du gaz approche soit au 1^{er} janvier 2015 ou 2016 selon les consommations. Le SIAGEP en qualité de coordinateur, propose aux communes de grouper les commandes pour l'achat de gaz, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, afin d'obtenir de meilleurs tarifs. Il rappelle que le bâtiment du CLA est chauffé au gaz.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise le Maire à signer la convention de groupement
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte des membres du groupement.

5 - CAB convention (instructions dossiers urbanismes)

M. le Maire expose : conformément à la délibération du conseil communautaire du 11 décembre dernier, la CAB propose d'assurer, pour le compte des communes et en lieu et place des services de la DDT, l'instruction des autorisations d'urbanisme et ce, dès le **1er mai 2015** pour la commune de DENNEY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide la convention proposée par la CAB
- autorise le Maire à signer tous les documents et actes s'y rapportant.

6 – Lotissement des Roseaux : divisions parcellaires

M. le Maire expose : un futur propriétaire du lot 2 souhaite diviser le terrain en deux parcelles constructibles. Lors d'un précédent conseil, les élus avaient autorisés le Maire à lui soumettre une proposition.

Après débat et avis des services de la DDT et d'un notaire, la parcelle du lot 1, toujours en vente, peut être également divisée en 2 parcelles. Afin de pouvoir réaliser ces opérations sur le lot 1 et 2, le découpage doit être revu et le règlement doit être modifié. Le Maire présente aux Elus le nouveau découpage ainsi que le règlement modifié.

Après avoir pris connaissance des modifications, les élus autorisent le Maire : à signer le nouveau règlement et tous documents et actes s'y rapportant.

7 – Affouage : nomination des garants

Le Maire expose : la désignation de trois garants est obligatoire en cas d'exploitation par les affouagistes. Après avoir obtenu l'accord de trois personnes, le Maire propose de nommer les trois garants : M. SANCY Jean, M. Stéphane ROMANO et M. Georges CUENOT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ces nominations.

M. Stéphane ROMANO, responsable de la commission forêt, rappelle que selon la réglementation en vigueur, les lots doivent être attribués par foyer, c'est-à-dire une adresse un lot attribué. Cette réglementation sera appliquée scrupuleusement dès l'année prochaine.

8 – Personnel Contrat CAE

M. le Maire expose : Suite au départ du directeur du centre et suite à la rencontre avec les services de la DDCSPC, la commune a obtenu une dérogation de 6 mois. Cependant le personnel doit se qualifier pour obtenir les diplômes afin d'être nommé Directeur.

Afin d'avoir le personnel encadrant conforme à la réglementation en vigueur, le Maire propose d'embaucher pour une durée d'un an en raison de 20 heures/semaine une personne sous forme de CAE.

A l'unanimité, les Elus

Autorisent le Maire, à signer un nouveau contrat CAE d'une durée d'un an en raison de 20 heures hebdomadaires.

9 – Projet de préemption sur un bâtiment

Le Maire expose : un immeuble situé sur le territoire de la commune est susceptible d'être vendu.

Cette vente pourrait intéresser la commune pour diverses utilisations, agrandir le centre de loisirs , l'accueil périscolaire et un atelier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour connaître le prix de vente et d'entamer d'éventuelles négociations pour une préemption. Une délibération définitive sera proposée dès que le prix de vente de l'immeuble sera communiqué.

10 – CAB enseignement supérieur et recherche : transfert de compétence

M. le Maire expose : la CAB vient d'obtenir le transfert de compétence concernant l'Enseignement Supérieur et Recherche. Suite à la compensation versée à la Ville de Belfort (140 000 €), le Conseil Communautaire de la CAB, a décidé de ne pas déduire l'attribution de compensation versée à la Ville de Belfort en cette fin d'exercice. Les 33 communes de la CAB doivent également se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des élus, valide la décision de la CAB, à savoir de ne pas déduire l'attribution de compensation versée à la Ville de Belfort.

11 – DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section ZB n° 469, 5 rue de la Lot d'une surface totale de 10 ares 41 ca. La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

- La vente d'un immeuble non bâti, cadastré section B n° 659, 90 Avenue d'Alsace, d'une surface totale de 3833 m². La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section A n° 391, 17 rue du Bromont, d'une surface totale de 6 ares 64 ca. La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

12 – Questions et informations diverses

- Vœux du Maire le 17 janvier 2015 à 10h30 au CLA
- Galette le 18 janvier 2015 à 14h30 au CLA
- NAP : nouveaux planning envoyé aux familles, dorénavant les portes seront fermées jusqu'à la fin des activités 16H30, pour ne pas troubler les activités préparées par les bénévoles.
- Nouveaux horaires de bus à compter du 12 janvier prochain, proposition de la CCTB, les arrêts situés le long de la D83 (devant chez Raymond) et au niveau de la rue du Bromont (abri bus) seront supprimés.
- Nouveaux horaires des classes envoyés par mail aux parents.
Suite à ces changements d'horaires mises en place par la CCTB, il sera nécessaire de faire une analyse fin janvier afin de savoir si le personnel en place est suffisant.

La séance est levée à 22h00

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie